

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Olivier Ballesta
- Hélène Velasco-Graciet

La CFVU est informée :

- Du remplacement de N. Ollier par P. Laforgue ;
- Du report de la délibération relative à la charte de l'engagement étudiant ;
- De la situation des inscriptions administratives à la mi-septembre. 10169 inscrits en licence, les effectifs augmentent mais on note une légère inflexion sur la L2. 2682 inscrits en master avec une diminution de 6.3% en master ;
- Du bilan Parcoursup 2019 : 47 formations UBM dont 6 sélectives ont été ouvertes sur la plateforme pour une capacité d'accueil fixée à 5427 places. 5052 vœux ont été acceptés définitivement, ce qui représente un taux de remplissage de 93%. 13 formations affichent un taux de remplissage inférieur à 90% et 14 formations ont conservé jusqu'à la fin de la procédure des candidats sur liste d'attente.
- De l'ouverture de la 1^{ère} année LEA anglais-espagnol sur l'antenne d'Agen qui accueille 77 nouveaux étudiants.

1/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 JUIN 2019

☞ **La CFVU a adopté le procès-verbal de la séance du 06 juin 2019.**

2/ DOSSIER D'HABILITATION DIPLOME UNIVERSITAIRE "ENSEIGNER EN BASQUE, ENSEIGNER LE BASQUE ET LES AUTRES DISCIPLINES

L'ouverture du diplôme universitaire sera effective à la rentrée 2019 en formation continue. Il vise principalement un public d'enseignants du 1^{er} et du 2nd degré qui assurent un enseignement bilingue. La formation comprend 4 modules d'enseignement, pour un total de 156 HETD :

- L'enseignement bilingue : modèles et objectifs ;
- Analyse des discours des disciplines et didactiques des DNL ;
- Langue basque ;
- Situation d'enseignement, apprentissage, accompagnement.es DNL.

Le diplôme vise d'une part l'acquisition de compétences linguistiques de niveau C1 ainsi que des compétences professionnelles pour l'enseignement du basque.

Le financement de la formation des stagiaires est assuré par l'OPLB¹.

➔ **La CFVU a approuvé le Dossier d'habilitation diplôme universitaire « enseigner en basque, enseigner le basque et les autres disciplines ».**

3/ CONVENTIONS DE FORMATION

- **Avenant 1 à la convention de partenariat relative à la Licence mention « Arts du spectacle » parcours Danse.**

L'avenant modifie les dispositions des articles 5 et 6 de la convention de partenariat 2016-2020 entre l'UBM et le PESMD Bordeaux Aquitaine.

Les modifications précisent les modalités d'admission en L1 mises en œuvre dans le cadre de la plateforme Parcoursup ainsi que les modalités de prise en charge par l'UBM des frais de transport et de séjour des chargés de cours.

➔ **La CFVU a approuvé l'Avenant 1 à la convention de partenariat relative à la Licence mention « Arts du spectacle » parcours Danse.**

- **Convention entre l'université Bordeaux Montaigne et l'école d'ingénieur en agronomie Bordeaux sciences agro.**

Pour mémoire, une convention initiale avait été signée par l'UBM en juillet 2017, elle n'a jamais été retournée par BSA. La nouvelle gouvernance de BSA a souhaité réactualiser le partenariat.

La convention régit les modalités du partenariat entre les établissements pour les formations suivantes :

- Le master mention « Gestion des territoires et développement local » co-accrédité entre l'UBM et BSA,
Et
- La spécialisation « Agricultures, Proximité et Territoires d'Ici et D'ailleurs (APTERIA) » du diplôme d'ingénieur de BSA.

Cette convention a également pour objet de définir les modalités d'accès des étudiants de BSA au grade de Master de l'UBM et des étudiants de l'UBM au certificat de spécialité délivré par BSA.

➔ **La CFVU a approuvé la convention entre l'université Bordeaux Montaigne et l'école d'ingénieur en agronomie Bordeaux sciences agro.**

- **Avenant 1 à la convention relative à un programme qualifiant d'acquisition de compétences entre l'UBM et l'ENSAP Bordeaux.**

L'avenant modifie les dispositions de la convention de partenariat 2016-2020 entre les l'UBM et l'ENSAP Bordeaux.

¹ Office Public de la Langue Basque

L'avenant précise les conditions de révision de la capacité d'accueil de la licence du parcours aménagement urbanisme et développement territorial durables aux étudiants du DEP 1 de la Formation Paysage de l'ENSAP Bordeaux.

A la demande des élus de la CFVU, l'avenant intègre le nom exact du parcours tel que mentionné dans l'arrêté d'accréditation, à savoir : licence mention géographie et aménagement, parcours aménagement urbanisme et développement territorial durables

➔ **La CFVU a approuvé l'Avenant 1 à la convention relative à un programme qualifiant d'acquisition de compétences entre l'UBM et l'ENSAP Bordeaux.**

4/ MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2019/2020, VAGUE 1

A la demande des élus étudiants de l'UNEF, il est procédé à un vote séparé des MCC de master. Ils désapprouvent l'absence de 2^{ème} session dans certaines formations de master.

➔ **La CFVU a adopté les modalités de contrôle des connaissances 2019/2020 – 1ere vague, des DAEU, licences, licences professionnelles et diplômes d'universités.**

➔ **La CFVU a adopté les modalités de contrôle des connaissances 2019/2020 – 1ere vague, des masters.**

6/ BILAN DE FONCTIONNEMENT DES PARCOURS ADAPTES 2018/2019

- **Rappel des objectifs poursuivis :**
 - Favoriser l'obtention de la première année ;
 - Favoriser l'intégration dans le milieu universitaire ;
 - Réduire le décrochage universitaire.

- **5 formations ont proposé un parcours adapté en L1** avec des effectifs variant entre 30 et 300 étudiant·e-s pour atteindre un effectif global d'environ 500 étudiant·es inscrit·es dans un parcours adapté :
 - LEA (Tronc commun),
 - LEA Anglais-Coréen,
 - LLCER Arabe,
 - Sciences du langage,
 - Arts plastiques.

L'identification des étudiant·e-s a été réalisée principalement par la mise en œuvre de tests de positionnement ou de devoirs-types et dans une moindre mesure (SDL) dans le cadre des « Oui, si » de parcoursup. Environ 1900 hETD ont été affectées aux mesures de soutien, soit dans le cadre disciplinaire, soit par de l'encadrement spécifique (entretiens personnalisés, tutorat, permanences, etc.) ou méthodologique.

- **Impact des parcours adaptés sur la Présence et la réussite aux examens en L1 :**

Les inscrits en parcours adaptés ont été plus présents aux examens. 57.5% de participation contre 52.6% pour l'ensemble des L1. Pour ce qui concerne leur réussite, elle tend vers l'ensemble des inscrits de L1 (79.1% contre 80.5%).

On note une présence et une réussite aux examens des inscrits en parcours adaptés très variables selon les formations.

La présence oscille de 41.4% (arabe) à 84.2% (LEA Anglais-Coréen)

La réussite oscille de 66.7% (SDL) à 100% (arabe).

7/ PROCEDURE PRENOM D'USAGE

- **Contexte :**

- Rentrée 2017 : 1 étudiant-e
- Rentrée 2018 : 9 étudiant-e-s
- Aujourd'hui : 17 nouvelles demandes en attente

Un cadre réglementaire peu adapté (Loi du 6 fructidor an II - article 4²) à la nécessité de lutter contre les discriminations fondées notamment sur le sexe et l'identité sexuelle a conduit les établissements d'enseignement supérieur à s'interroger sur le traitement des données personnelles à mettre en œuvre.

⇒ **Eléments d'appréciation des juristes de la CNIL sur la procédure :**

- Le traitement doit être fondé sur consentement de la personne concernée ;
- Les modifications n'affectent pas des documents pouvant avoir une valeur ou un impact d'un point de vue juridique (carte étudiant, liste de présence # relevé de notes, diplôme).
Eléments confirmés dans la lettre de recommandation de la Ministre ;
- L'information délivrée à la personne concernée devra être claire s'agissant des documents pouvant être modifiés et ceux qui ne le peuvent pas.

- **Procédure :**

L'étudiant-e effectue sa demande auprès de la direction de la scolarité via un formulaire sur le site web, la cellule juridique prépare la lettre d'autorisation pour signature du/de la président.e et enfin la direction modifie les données personnelles dans le système d'information.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Répartition des fonds de la CVEC : demande d'intégration des élus étudiants au dispositif ;
- M1 FLE : problème de financement d'une habilitation permettant aux étudiants de corriger les épreuves du DELF-DALF ;

² « Il est expressément défendu à tous fonctionnaires publics de désigner les citoyens dans les actes autrement que par le nom de famille, les prénoms portés en l'acte de naissance [...] »

-
- Réservation des salles : comportement de certains enseignants à l'égard des personnels administratifs des bureaux logistiques auxquels il sera demandé de faire preuve de plus de patience et de considération;
 - Logement des étudiants étrangers : la situation des étudiants de licence est particulièrement critique cette année alors même que ces étudiants ne sont pas prioritaires pour obtenir un logement auprès du CROUS. Les élus dénoncent également la politique du CROUS qui a augmenté le prix du repas universitaire qui est désormais de 3.30€ pour les étudiants. Depuis la rentrée, celui-ci fait en outre payer aux étudiants les couverts recyclables ainsi que le pain bio à l'ensemble des usagers.